

L'an deux mil vingt et trois et le un décembre à dix-sept heures et trente minutes le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean ROUSSEAU, le Maire.

Présents : MM. ROUSSEAU Jean, CANDY Christophe, LOUIS Jean Bernard, GIRARDOT Charles, REBERT Laurent, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BEGOU Yvette, BELLET Aurélie, MEYSENQ Marie-José.

Absents : BELLET Emeline (pouvoir à ELAPHOS Marie-Hélène), BELLON Claudette

Secrétaire de séance : ELAPHOS Marie-Hélène

### **1. Approbation du C.R du 04/08/2023**

Aucune remarque n'a été effectuée lors de la publication du compte-rendu.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

### **2. Choix de l'entreprise concernant la sécurisation de l'alimentation en eau du Hameau de La Bégûe**

Le Maire rappelle le projet de sécurisation de l'alimentation en eau du Hameau de La Bégûe au Conseil Municipal. Ensuite, il fait état du rapport d'analyse réalisé par M. GIACOMELLI, Technicien SATEP au sein du Département des Hautes-Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du candidat COHERENCE pour un montant de rémunération de 25 310,00 HT, soit 30 372,00 € TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

### **3. Étude des parcelles pour les Zones d'Accélération concernant la production d'Énergies Renouvelables**

Le Maire de la Commune présente cette loi et informe le Conseil que l'on doit proposer des emplacements.

Après discussion, les propositions sont les suivantes :

- Parcelle B1454, zone communale. Il s'agit d'une zone de marnes au dessus de l'Escondue
- L'ancienne décharge
- Le toit hangar communal

Le Maire informe qu'il y a peu de rapport pour les communes. Seul 10% de l'IFER reviendrait à ces dernières.

### **4. Étude sur un projet d'autoconsommation collective entre les 8 communes du Haut-Buech**

Le Maire propose les mêmes emplacements pour ce projet hormis l'Escondue et rajoute la station d'épuration.

Des questions se posent : Qui prend en charge le coût ? Qui démonte les panneaux ?

Une réunion à ce sujet se tiendra mercredi 06 décembre 2023 à 14h00 à Aspres-sur-Buech puis à 17h à la Communauté des Communes du Buech-Dévoluy.

### **5. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une collectivité locale est en droit, avant le vote du budget N+1, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente sans délibération.

En outre, pour engager, liquider et mandater des dépenses dans la section d'investissement il faut que la collectivité délibère avant la fin de l'année (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Les factures de travaux concernant la station d'épuration ne sont pas encore toutes parvenues, il semble nécessaire d'anticiper afin de pouvoir régler les entreprises une fois les travaux terminés.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Infos diverses :

- Le Maire évoque le projet de mettre en place un marché nocturne pour l'été 2024. M. PARIS ainsi que M. PERLAUD sont prêts à se déplacer.
- Le T3 Communal sera loué à la fin du mois de décembre 2023.
- Suite à la coupe effectuée dans la montée menant au col de MONTBRAND, le chemin sera remis en état.
- Une réunion publique sera organisée avant la fin de l'année pour discuter du projet d'autoconsommation collective.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures et 30 minutes.**

Le maire,

Le secrétaire de séance,

ROUSSEAU Jean

ELAPHOS Marie-  
Hélène